



Ville de Briatexte

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mercredi 19 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf février à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie de Briatexte, sous la présidence de **Monsieur Alain GLADE**, Maire de Briatexte.

Date de la convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
14/02/2025	14/02/2025	19	10	15	18

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Mr GLADE Alain	X		
Mr ANGOSTO Richard	X		
Mme GROSJEAN-BALARD Carole	X		
Mr PONTIER Michel	X		
Mme MONMAYRAN Michèle	X		
Mr SAVIGNOL Hugues	X		
Mme LLORDEN Anne-Marie	X		
Mme CLARAZ-ANGOSTO Martine		X	Mr ANGOSTO Richard
M. PELIZZON Philippe		X	Mr PONTIER Michel
Mr PELLIZZARI Gérard	X		
Mme LAGATTU Laetitia	X		
Mme HAAS Valérie	X		
Mr FARGES Cédric	X		
Mme MARTINEZ Sonia	X		
Mr SOUBAYE Nicolas		X	Mme MONMAYRAN Michèle
Mme MALARTRE Eloïse	X		
Mme GHILACI Marion	X		
Mr SIRET Gérard		X	
Mme MARTINEZ Francine	X		
<b>Secrétaire de séance</b>	Mr ANGOSTO Richard		

**Délibération n°2025-02-19-02**

**Résultat du vote**      **18 pour**

**Objet : Rénovation énergétique de la salle de sport et de l'Espace Culture et Loisirs de Briatexte**

Vu la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Vu le Décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire.

Considérant le caractère vieillissant d'une partie des infrastructures publiques de la commune ;

Considérant l'augmentation constante du coût de l'énergie ;

Il est nécessaire de procéder au remplacement des éclairages très énergivores des bâtiments publics par du LED, à savoir ceux de la salle de sport et de l'Espace Culture et Loisirs de Briatexte.

Les travaux consistent à :

- Remplacer les projecteurs d'éclairage aux halogénures métalliques de la salle des sports par des projecteurs spécifiques sportifs LED avec une pose d'une armoire de commande intégrant un système de gradation d'éclairage. La possibilité de pouvoir gérer le niveau d'éclairage selon l'activité pratiquée permet d'accroître les économies d'énergie.
- Remplacer les anciens luminaires (tubes et lampes fluorescents) de la salle Espace de Culture et Loisirs par 40 panneaux LED (plafonniers), 12 hublots LED sans détection et 4 hublots LED à détection.

Le coût global de l'opération est de **26 678,20 € HT** (20 780 € HT pour la salle des sports et 5 898,20 € HT pour la salle Espace Culture et Loisirs).

Le plan de financement proposé est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT				
DEPENSES		RECETTES		
Projet d'équipement	Montant HT	Organisme	Taux	Montant subvention
Remplacement éclairage Salle des Sports	20 780,00 €	Etat (DETR)	50%	13 339,10 €
		<b>Autofinancement</b>	50%	13 339,10 €
Remplacement éclairage Salle Espace de Culture et Loisirs	5 898,20 €			
<b>TOTAL</b>	<b>26 678,20 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>26 678,20 €</b>

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- ✓ **D'APPROUVER** le projet de rénovation énergétique des bâtiments communaux précités.
- ✓ **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus.
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Le secrétaire de séance